



Réalisations majeures du Parc de 1998 à 2010



Eau

- gestion des bassins Bienne-Orbe-Saine-Lemme (1,3 M€)

Maison du Parc à Lajoux

- première construction HQE en Franche-Comté (3,5 M€), 9 000 visiteurs

Aménagements de sites

- Pré-Poncet à Chapelle-des-Bois (1,1 M€),
- Borne au Lion à La Pesse - Chèzery-Forens (217 K€),
- Chalet de Varambon à Confort (151 K€),
- Marmites de géants à Saint-Germain-de-Joux (425 K€).

En 12 ans, le Parc a mené à bien un grand nombre d'actions. Certains grands chantiers ont été engagés avant 1998. D'autres perdureront après 2010. Revue d'effectif.

Espaces muséographiques

- Musée de la lunette à Morez (350 K€),
- Atelier des Savoir-faire à Ravilloles (260 K€),
- Maison du Peuple à Saint-Claude (85 K€),
- Stade de saut à ski de Chaux-Neuve (53 K€).

Leader

- 4 fois sélectionné sur 4,
- 18,5 M€ de budget sur tous domaines.

Création et pilotage du Pays du Haut-Jura (Jura)

- 23 M€ investis pour 13 M€ de subventions : zones d'activités sur Jura Sud, PER Email sur Morez, Maison de santé aux Rousses, Visio guichets de service...

Coopération

- 7 projets en 12 ans : Côte d'Ivoire, Italie (2), Suède, Suisse, Finlande, Québec.

Patrimoine

- 175 projets de rénovation de façades,
- 66 projets de réhabilitation de petits patrimoines communaux.

Editeur : Parc naturel régional du Haut-Jura | Avril 2010 | Directeur de publication : Jean-Gabriel NAST
 Rédaction : Parc naturel régional du Haut-Jura | Conception graphique : Marie-Anne Le Métayer | Imprimerie La Biennoise à Morez | Crédits photos : J. Carrot, PNRHJ/L. Gaignerot, A-S Vincent, C. Le Pennec, G. Benoît à la Guillaume, P. Louvrier, G. Prost, M. Vercez, Pays/L. Cheviet | N° ISSN : en cours | Tirage : 600 exemplaires | Dépôt légal : 2ème trimestre 2010

Parc naturel régional du Haut-Jura | Maison du Parc du Haut-Jura 39310 Lajoux
 tél. 03 84 34 12 30 | fax 03 84 41 24 01 | parc@parc-haut-jura.fr | www.parc-haut-jura.fr

Imprimé sur papier recyclé



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

Edito

C a y est, le projet de Charte est « dans les mains » des communes, des communautés de communes du périmètre d'étude du Parc ainsi que des départements depuis début mars. Chacun dispose désormais de 4 mois pour délibérer. Début juillet, nous connaissons donc le périmètre du Parc pour les 12 années à venir. Car je le rappelle, aucune adhésion ne sera possible en cours de Charte. La balle est désormais dans votre camp !

Ce n°7 vous présente la Charte en pages centrales sous une forme nouvelle et, je l'espère intéressante : quelles politiques la nouvelle Charte va poursuivre ? Et quelles sont les nouvelles orientations ?

De manière à mieux appréhender le projet et vous positionner à l'Horizon 2022 !

Sachez enfin que nous sommes à votre disposition pour venir vous rencontrer si vous le souhaitez.

Très cordialement.

Le Président du
Parc naturel régional
du Haut-Jura,
Jean-Gabriel NAST

Horizon 2022 !

Brèves de Charte

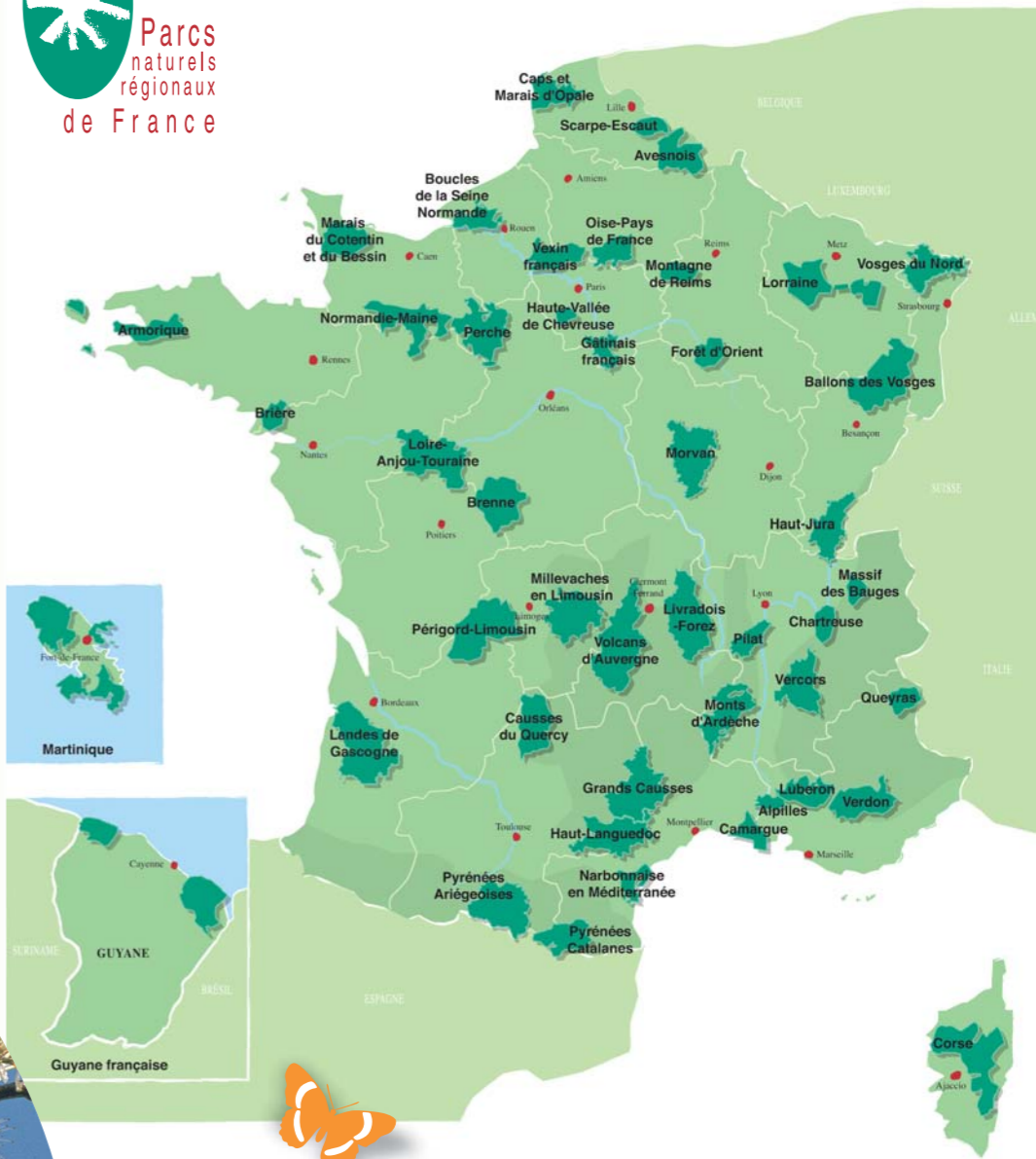
Lettre d'information aux élus et partenaires

n°7 | avril 2010

Les 46 Parcs naturels régionaux de France :
un réseau et une force
nationale



Parcs
naturels
régionaux
de France



13 % du territoire | 3 900 communes | 21 régions | 69 départements
 3 millions d'habitants | 55 à 60 Parcs à l'horizon 2020 pour 18 à 20% du territoire



Charte 2010-2022 entre continuités... et changements

Gérer la biodiversité, protéger l'eau, mettre en valeur les savoir-faire, développer le tourisme...

la nouvelle Charte du Parc reprend des politiques fortes menées depuis 10 ans. En continuité **en bleu**.
Mais elle aborde de nouveaux enjeux afin de préparer ou d'adapter le territoire : énergie, changement climatique, urbanisme, culture, aménagement du territoire. Ce sont les nouveautés **en rouge**.
Cette transcription met ainsi en relief la Charte sous un angle plus prospectif.

Vocation 1 : un territoire construit, vivant et animé ensemble

■ Assurer la cohérence des politiques territoriales

Coordonner les politiques des EPCI et des communes à l'échelle du Parc au titre de l'aménagement du territoire, en matière :

- d'urbanisme (SCoT-s),
- de services à la population,
- de transports,
- de culture,
- de coopération transfrontalière et transnationale,

... dans le but de renforcer la cohésion territoriale du Parc.

■ Partager et développer une culture commune du territoire

Développer la participation des élus et des habitants ainsi que leur appropriation du territoire, au travers de formations, de création de moments de rencontres, de lieux partagés, dans les domaines :

- de l'éducation au territoire,
- des patrimoines culturels,
- d'un urbanisme favorisant le lien social,
- de la communication du Parc (Maison du Parc),

... afin de renforcer la cohésion sociale du territoire.

■ Créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle

Expérimenter dans les domaines :

- des nouvelles formes d'habiter,
- de l'e-service,
- de la culture en lien avec le territoire,
- des formes de pédagogie,

... afin de conserver au territoire un temps d'avance.



Vocation 2 : un territoire responsable de son environnement

■ Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels

Poursuivre la politique « cœur » du Parc, en matière :

- de connaissance des données environnementales,
- de gestion des espèces sauvages,
- de préservation des espaces remarquables,
- de détermination des trames vertes et bleues,
- de maîtrise de la fréquentation des espaces sensibles,
- d'expérimentation des formes de gestion alternatives des espaces,

... afin de continuer à préserver l'exceptionnelle biodiversité du Haut-Jura.

■ Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines paysagers et bâtis

Considérer les paysages locaux, les villages et les bourgs, comme un capital du territoire, au travers :

- de la valorisation des paysages naturels et bâtis du Haut-Jura et de la création de ceux de demain,
- de la valorisation du patrimoine bâti et du soutien à la création architecturale,
- de la conjugaison des projets d'aménagements et d'infrastructures avec le paysage,
- du choix d'un urbanisme frugal,

... afin de privilégier le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité touristique du territoire.

■ Rechercher la performance énergétique

Réduire par deux les émissions de gaz à effet de serre du territoire par 4 mesures :

- mettre en place un plan climat,
- promouvoir un habitat et un urbanisme économes en énergie,
- réduire l'impact énergétique des transports,
- développer les énergies renouvelables du territoire,

... afin de faire du Haut-Jura un territoire rural pionnier dans le domaine de (l'économie de) l'énergie.

■ Préserver le capital eau du territoire

Accroître la vigilance sur les questions quantitatives et qualitatives de la ressource eau, en cherchant à :

- atteindre le bon état des eaux en 2015 au plus tard,
- assurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides du territoire,
- protéger et économiser la ressource en eau,

... afin d'anticiper les effets du changement climatique.

Vocation 3 : un territoire qui donne de la valeur à son économie

■ Mobiliser les ressources du territoire en faveur de l'économie

Concilier performance économique et préservation de l'environnement :

- agriculture : en accompagnant les évolutions des systèmes et des pratiques agricoles (contractualisation) et en luttant contre les phénomènes de déprise,
- forêt : en promouvant les dynamiques de gestion et d'exploitation forestière respectueuses des équilibres forestiers (futaie jardinée)
- tourisme : en développant une offre touristique quatre saisons: sentiers, musées, ateliers d'artisans, offre d'activités printemps/automne

... afin de favoriser un développement, durable, des activités rurales haut-jurassiennes.

■ Accompagner la création de la valeur ajoutée dans les filières

Parier sur la créativité, la plus-value et les circuits courts, en :

- soutenant les unités de transformation agricole du territoire,
- transformant la ressource forestière en potentiel économique,
- adaptant l'offre des stations et des sites nordiques,
- diversifiant et en accompagnant la montée en gamme de l'offre d'hébergements touristiques,
- développant les pratiques de création artisanale,
- renforçant la compétitivité des industries,

... afin de valoriser les filières et préserver l'emploi localement.

■ Faire de la cohérence territoriale un atout pour l'économie

Développer des actions transversales inter-filières par :

- la mise en œuvre d'une politique d'accueil et de transmission d'activités,
- le développement de la formation des acteurs économiques,
- la structuration des réseaux d'acteurs et la mise en marché de l'offre touristique,
- le développement de nouvelles formes de partenariat et de coopération,
- la recherche d'un usage partagé de l'espace,

... afin de renforcer les synergies et les solidarités entre filières et acteurs.

■ Distinguer le territoire par la qualité de son économie

Jouer la carte de la qualité des process de production et de la qualité environnementale par :

- la promotion d'une agriculture à haute valeur territoriale,
- le développement d'une offre de tourisme mobilité douce,
- la Marque Parc, outil de développement de l'économie haut-jurassienne,
- l'encouragement à la performance environnementale des entreprises,
- la promotion d'une image de qualité de l'économie locale,

... afin que les entreprises haut-jurassiennes soient reconnues et présentes sur les marchés de demain.

Retrouvez l'intégralité du Projet de Charte sur le site internet dédié : <http://horizon2022.parc-haut-jura.fr>

